

**LES VRAIS COUPABLES. LETTRE À  
MONSIEUR ED. TALLICHET,  
RÉDACTEUR DE LA  
BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649397211

Les vrais coupables. Lettre à monsieur Ed. Tallichet, rédacteur de la Bibliothèque universelle et Revue Suisse by W. van der Vlugt

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**W. VAN DER VLUGT**

**LES VRAIS COUPABLES. LETTRE À  
MONSIEUR ED. TALLICHET,  
RÉDACTEUR DE LA  
BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE**



# Les vrais coupables.

Lettre à Monsieur ED. TALLICHET, rédacteur de la  
Bibliothèque Universelle et Revue Suisse

PAR

W. VAN DER VLUGT

PROFESSEUR ORDINAIRE, MEMBRE DE LA FACULTÉ DE DROIT  
À L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

---

DT 933  
V871

AMSTERDAM. — J. H. DE BUSSY. — 1900.

## AVANT-PROPOS.

---

La publication de la lettre qu'on va lire a subi bien des retards. Le récit de leur cause principale pourra avoir de quoi édifier le lecteur. Dans le cours du mois de Février (la date précise m'échappe) j'envoie mon manuscrit à Monsieur TALLICHET avec prière de publier ma lettre en guise de supplément au prochain numéro de sa Revue. Au nom du comité Nearlande-Transvalien je propose que le comité portera tous les frais. J'ajoute que les fameux millions de M. LEYDS ne sont pour rien dans cette proposition; que la Hollande compte toujours des hommes, prêts à donner à une bonne cause un peu de leur temps et de leur argent. Enfin je prie mon adversaire de bien vouloir me retourner mon manuscrit dans le cas peu probable, où il croira devoir m'en refuser la publication. Il me semble que voilà des procédés de bonne guerre. J'attends une semaine. Nulle réponse. Après huit jours, j'expédie à Monsieur TALLICHET une dépêche, ne contenant que ces trois mots: „Oui ou non?“ „Non“ me répond Monsieur TALLICHET le jour-même. Après ce „non“ fatal j'attends de nouveau pendant une huitaine le retour de mon manuscrit. Rien ne m'arrive. Las d'attendre, je finis pas envoyer une seconde dépêche, conçue en ces termes: „Mon manuscrit, s.v.p.“ Elle est restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Heureusement, avant de confier à Monsieur TALLICHET le fruit de mes veilles, j'avais pris la précaution — nullement superflue, comme les événements l'ont prouvé — d'en faire prendre une copie. Par l'intermédiaire d'une maison Hollandaise je l'envoie à un éditeur, concitoyen de Monsieur TALLICHET, en lui demandant s'il consent à la publier. J'inclus un avant-propos, contenant à peu près textuellement ce qu'on vient de lire dans celui-ci, et, en sus, l'expression en termes assez vifs des sentiments que m'avait inspirés la conduite de mon adversaire. L'éditeur de Lausanne accepte à condition que je supprime cet avant-propos qu'il me retourne. Je consens à cette suppression; je garde l'avant-propos retourné, j'attends. Quelques jours après, la maison hollandaise qui m'avait servi d'intermédiaire m'annonce que le collègue suisse refuse finalement de publier ma lettre à cause du ton peu parlementaire de l'avant-propos, . . . auquel j'avais déjà déclaré ne pas tenir du tout.

Enfin la maison hollandaise sus-dite a bien voulu se charger de la publication. Je l'en remercie.

Pour ménager la délicatesse de l'éditeur Lausannois je donne cette fois les faits sans commentaire.

Sur ces entrefaites plus d'un nouveau numéro de la „Bibliothèque Universelle" avait paru. Monsieur TALLICHER ne s'était pas fait faute de revenir à la charge. Il me fallut donc remanier ma lettre, en tenant compte des nouveaux arguments de mon adversaire. Ce remaniement „Up to date", je l'ai continué jusqu'après la publication du numéro d'Avril. Depuis: de nouvelles odyssées de mon manuscrit m'en ont empêché. On ne trouvera donc pas dans cette lettre d'allusion directe aux accusations dont Monsieur TALLICHER a accablé les Boers dans sa livraison de Mai. Seulement: je ne saurais me refuser le plaisir de relever dans ce dernier article un passage éloquent. Les sympathies, que les Boers ont trouvées parmi ses compatriotes, mon honorable adversaire en cherche la cause dans les menées d'un comité néerlando-transvaalien à Leyde en „Hollande, abondamment pourvu du nerf de toute guerre, qui a fourni „aux journaux du continent les renseignements et les idées qu'il jugeait „bon de répandre". Il va sans dire que cette boutade de Monsieur TALLICHER à l'adresse du comité ne repose que sur ce que ma lettre pouvait lui en avoir appris. Malheureusement les broderies fantaisistes dont Monsieur TALLICHER a garni les quelques données que ma lettre lui avait fournies sont autant de contre-vérités. Il n'est pas vrai d'abord que notre comité a son siège à Leyde. Il n'est pas vrai non plus que ce comité „a fourni aux journaux du continent les renseignements qu'il jugeait bon „de répandre". Tout ce qui s'est passé entre la presse continentale et lui, c'est qu'il a fait parvenir aux principaux organes de cette presse la copie traduite du manifeste, signé en toutes lettres de ses dix huit membres, qu'il venait d'adresser aux trois peuples du Royaume Uni, peu de jours avant le commencement des hostilités. Quant à la phrase sur „le nerf de la guerre", je m'en fie au jugement de tous les gens de bien pour flétrir comme elle le mérite cette insinuation venant de la part de l'homme qui a admis dans les pages de sa Revue l'écornité ridicule de la presse Européenne corrompue par Monsieur LEYDE. Qu'on juge d'après cet échantillon de l'exactitude que met Monsieur TALLICHER à bien connaître les faits contemporains les plus simples.

Peut-être y en a-t-il qui disent qu'après les événements des derniers jours ce plaidoyer vient trop tard. A ceux là je réponds que la justice d'une bonne cause survit à sa défaite, et que la honte s'acharne à la poursuite du crime, même heureux.

W. VAN DER VLUGT.

LEYDE, Mai 1900

## LES VRAIS COUPABLES.

---

*À Monsieur Ed. TALLICHET,  
Directeur de la Bibliothèque Universelle et revue Suisse.*

*Monsieur,*

Un soir, il y aura bientôt un quart de siècle, j'écoutais à Düsseldorf un de ces merveilleux concerts, si célèbres sous le nom de „fêtes musicales du bas-Rhin". On jouait la deuxième symphonie de BRAHMS. JOACHIM dirigeait. C'était à enchanter le plus difficile des mélomanes.

Seulement, l'aspect de l'orchestre offrait une particularité, qui, en s'imposant de force à l'attention visuelle, tendait à nous gêner un peu les plaisirs de l'ouïe. Au milieu des premiers violons se trouvait un artiste de talent, Monsieur SCHUSTER de Berlin. Par suite d'un accident qui lui avait raidi les muscles de la main gauche, il était obligé de tenir son instrument de la main droite, de sorte que parmi tous ces archets, se mouvant avec une admirable unité dans des lignes parallèles, on en voyait toujours un seul, qui s'obstinait à s'agiter à l'encontre de ses collègues. Il fallait un effort pour ne pas se laisser distraire des beautés de la musique d'ensemble par la vue de ce petit archet entêté à la contrebasse.

Ce détail me revient à la mémoire, quand je feuillette les derniers numéros de Votre revue justement renommée. Dans les jugements qu'elle porte sur la question du jour: le drame

de l'Afrique du Sud, la presse continentale nous donne le spectacle bien rare d'une unanimité à peu près complète. Seule parmi les grands organes de l'opinion, la „revue suisse“ avec le journal „le siècle“ s'obstine à médire du gouvernement Boer et à blanchir les ministres de Sa Majesté Britannique. Encore l'archet individualiste de Monsieur SCHUSTER produisait-il des sons en parfaite harmonie avec l'ensemble. Mais le V<sup>otre</sup>, Monsieur, produit dans le concert du continent européen des dissonances telles que ceux qui aiment la bonne musique ne sauraient se tenir tranquilles. Il faut que de la partie que Vous nous jouez et de celle que nous jouent à peu près tous Vos collègues l'une ou l'autre soit radicalement fautive. Et comme il me semble que la faute est à Vous, je tiens à faire paraître dans Votre langue-même cette brochure contenant les raisons de mon opinion. Non que je me flatte de Vous convaincre. Votre siège sera fait. Je m'adresse plutôt à Vos lecteurs fidèles, à ceux d'entre eux surtout, qui, confiants à juste titre dans l'équité ordinaire de Vos appréciations, se sont laissés égarer cette fois que la règle a fait défaut.

---

En général, lorsqu'une partie intente un procès à une autre, il y a peu de choses aussi propres à fournir au jugement des tiers impartiaux les moyens d'une orientation préalable, que le degré de conséquence, de résolution, de netteté précise dont le demandeur fait preuve tant dans l'exposé de ses motifs que dans sa conclusion. Est-il dès l'abord très sur de ce qu'il

demande et du pourquoi? Produit-il des griefs exactement formulés? Sait-il bien ce qu'il veut pour obtenir le redressement de ces griefs, l'indemnité qui peut lui être due? Ou bien, est-ce qu'il hésite? Est-ce qu'il se dérobe? Est-ce qu'il prend tantôt une position, tantôt une autre, quitte à revenir à la première quand la dernière aura paru intenable comme les précédentes? Un bon juge ne saurait ignorer ces pronostics. Si dès le commencement le demandeur d'une main ferme se trace la ligne de sa conduite, si, durant tout le cours du procès, il ne s'en écarte ni à droite ni à gauche, cette attitude ne peut manquer de disposer le tribunal en sa faveur. Mais si, au contraire, la tactique du demandeur est vacillante, si à tout moment il se dédit, il lâche le pied, il change de front, gare à lui! Les présomptions défavorables s'aggraveront fatalement à chaque volte-face nouvelle.

Je ne crois pas me tromper, Monsieur, en disant, qu', envisagée à la lumière de ces principes, la conduite du gouvernement Britannique, Votre client, dans ses démêlés avec le président de la république de l' Afrique du Sud fait une assez piètre figure. Dans Votre numéro de Novembre le chroniqueur anglais a hâte d'affirmer qu'il ne songe pas à faire l'historique de la question. Vous même dans le numéro de Mars Vous suivez la même tactique. Vous évitez surtout de discuter sur les négociations, où, selon Vous, „les éléments d'un jugement sain font défaut en grande partie”. Vous aimez mieux Vous adresser aux „causes profondes”. Pour cause! Cet historique, et particulièrement celui du prélude des hostilités, les conseillers actuels

de S. M. l'impératrice-reine n'y gagneraient guère. Mais puisque la partie adverse y gagne d'autant, Vous me permettrez d'y insister pour quelques minutes, en me servant des „éléments d'un jugement sain" que tout le monde trouve à sa portée.

Quant aux „causes profondes", je Vous promets d'avance, qu'elles aussi auront leur tour.

Lorsque, peu de temps après la fibusterie de JAMSON, le secrétaire des colonies, bien que gravement compromis, inaugura vis à vis du gouvernement Boer sa diplomatie de tracasseries et de récriminations en faveur de la colonie de Johannesburg, la note dominante de ses plaintes fut celle-ci : chacune des mesures inculpées constituait un *bris de contrat*; la convention de Londres s'en trouvait lésée. De son côté le gouvernement de la république ne cessa de protester de sa loyauté au pacte de 84, et dans une dépêche du 7 Mai 1897 conclut par proposer un recours à l'arbitrage. <sup>1)</sup>

C'était une proposition parfaitement raisonnable de la part d'un petit état, outragé d'abord, généreux après l'outrage, et, en récompense de cette générosité, blessé au vif par le résultat peu satisfaisant de l'enquête parlementaire. Mais les démarches raisonnables des petits ne sont pas toujours pour plaire aux grands. Au contraire. Le ministre anglais, pour couper court à cette proposition importune, évoqua soudainement le spectre de la *suzeraineté Britannique*, qu'on avait crue — et pour de justes causes —

<sup>1)</sup> On trouve toute cette correspondance dans le „Groenboek" du Transvaal, No. 2, 1898.